



Revue de presse



Jeudi 17 aout 2023

Parachever la numérisation de l'administration du Domaine national avant fin septembre prochain (Faid)

ALGER, 16 août 2023 (APS)- Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a insisté mercredi sur la nécessité de parachever le programme de numérisation de l'administration du Domaine national avant fin septembre prochain, mettant en exergue l'importance de ce programme dans l'optimisation des opérations et l'amélioration de la qualité des services fournis en matière de foncier, indique un communiqué du ministère.

Le ministre effectuait une visite inopinée au siège de la Conservation foncière de Saïd Hamdine (Alger) dont relèvent les Conservations foncières de Bouzaréah, Chéraga et Bir Mourad Raïs.

La visite du ministre intervient dans le cadre du suivi de la mise en oeuvre du programme de numérisation de l'administration du Domaine national, et vise à s'enquérir des conditions de travail des fonctionnaires et d'accueil des citoyens.

Cette visite inopinée, souligne le communiqué, traduit "l'attachement à renforcer les valeurs de transparence et de compétence devant prévaloir parmi le personnel de l'administration du Domaine national, et confirme l'engagement du Gouvernement à réaliser la transition numérique dans tous les secteurs".

Constatant la mise en oeuvre du programme de numérisation, M. Faid a insisté sur l'évaluation du fonctionnement des systèmes et des techniques utilisés dans la digitalisation.

Il s'est également enquis des mesures adoptées et des défis auxquels fait face l'opération de la transition numérique, selon la même source.

A cette occasion, le ministre a mis en avant "l'importance d'accélérer et de parachever le programme de numérisation de l'administration du Domaine national avant la fin de septembre prochain, au plus tard".

M. Faid a, en outre, donné des orientations et des instructions "claires" aux équipes concernées par la mise en œuvre du programme, insistant sur "la coordination, la préparation des opérations et la conjugaison des efforts en vue d'une réalisation efficace des objectifs de la numérisation", ajoute le communiqué.

A cette occasion, M. Faid a mis en relief l'importance d'améliorer la qualité des services fournis aux citoyens, affirmant que la priorité du gouvernement est "de répondre aux besoins et attentes des citoyens".

Le ministre a évoqué en outre le programme consacré au développement de la Direction générale du Domaine national (DGDN) visant à la doter des équipements électroniques nécessaires pour faciliter l'opération de numérisation, et contribuer partant à l'optimisation des opérations administratives et à l'amélioration de la qualité des services.

Par ailleurs, le ministre a souligné l'impératif d'améliorer les conditions de travail des employés et du personnel, en veillant à "assurer un environnement de travail adéquat et confortable à même de promouvoir la productivité et élever le niveau de performance".

Cette activité intervient "dans le cadre des efforts du ministère des

Finances visant à améliorer et à développer l'administration du Domaine national et à réaliser un progrès significatif dans la numérisation administrative".

Ce programme devrait contribuer à "accroître l'efficacité des opérations et à faciliter l'accès aux informations et aux données relatives au foncier et aux domaines".

Il s'agit aussi d'assurer "l'amélioration de la qualité des services fournis par cette administration aux citoyens pour concrétiser ainsi les instructions du président de la République", conclut le communiqué. (APS)

Numérisation de l'administration des domaines : Laaziz Faïd fixe une échéance



En visite inopinée d'inspection au Centre de conservation foncière de Said Hamdine-Alger, le ministre des Finances, Laaziz Faïd a exhorté les responsables à achever le processus de numérisation de

gestion de l'administration des domaines au plus tard au mois de septembre prochain.

Aussi, a-t-il instruit les équipes en charge à mettre œuvre le programme, soulignant la nécessité d'une coordination et d'une planification optimales des opérations et d'efforts concertés à même d'atteindre les objectifs de la numérisation.

En outre, le premier argentier du pays a mis l'accent sur la nécessité d'améliorer la prestation des services offerts aux citoyens, soulignant que cette qualité « joue un rôle essentiel dans l'amélioration des relations citoyens avec l'administration ».

Pour le ministre, il est primordial que le citoyen « ressentent que ses besoins et ses sont pris en compte et font partie des priorités du gouvernement » a insisté le ministre.

A cet égard, le ministre a révélé l'existence d'un programme dédié au développement de la Direction générale des biens de l'Etat.

Ce programme vise à doter cette direction des équipements électroniques nécessaires pour faciliter le processus de numérisation, ce qui contribuera à améliorer l'efficacité des opérations administratives et à améliorer la qualité des services fournis, a-t-il souligné.

En poutre, le ministre a mis en exergue l'importance d'améliorer les conditions de travail des travailleurs en offrant un environnement de travail approprié et

confortable qui permet d'améliorer la productivité et d'élever le niveau de performance au travail.

« Cela contribuera à son tour à renforcer l'efficacité de la mise en œuvre du programme de numérisation et à améliorer l'expérience des citoyens » rappelle le ministre.

Une approche s'inscrivant dans le cadre efforts du ministère des Finances d'amélioration et de développement de la gestion de l'administration des domaines à même de réaliser des progrès dans la numérisation de l'administration publique.

Un programme devant contribuer à améliorer l'efficacité des opérations et à faciliter l'accès aux informations et aux données relatives au foncier et aux biens de l'Etat, ainsi qu'à améliorer la qualité des services fournis par cette administration aux citoyens, conformément aux instructions du président de la République.

Cette visite sur terrain témoigne du souci d'ancrer les valeurs de transparence et d'efficacité qui doivent prévaloir chez les usagers de l'Administration, et confirme l'engagement du gouvernement à réaliser la transformation numérique dans tous les secteurs.

Au cours de cette visite, le ministre a mis l'accent sur l'état d'opérationnalité des systèmes et des technologies utilisés dans le cadre de la numérisation. Cette visite a également été l'occasion de passer en revue les procédures suivies et les contraintes auxquelles est confronté le processus de transformation numérique.



[Visite inopinée du ministre des finances à la conservation foncière de Saïd Hamdine](#)



Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a effectué ce mercredi une visite inopinée au Centre de la conservation foncière de Saïd Hamdine.

Cette visite intervient pour l'objectif de suivre l'état d'avancement du programme de numérisation de

l'administration, ainsi qu'une inspection Conditions de travail des employés et accueil des citoyens.

Algérie 360°

Taux d'inflation des pays africains en 2023 : quelle position pour l'Algérie ?



En 2023, de nombreux pays du monde ont souffert d'une baisse drastique du pouvoir d'achat causée par l'inflation économique.

Le site spécialisé Trading Economics a récemment publié une étude approfondie portant sur les taux d'inflation à travers le monde. Cette étude détaille les disparités entre les pays ayant été touchés par une forte inflation et ceux dont les marchés économiques ont été relativement épargnés par une hausse significative des prix.

Sur le continent africain, plusieurs pays ont souffert d'une forte inflation, tandis que d'autres ont maintenu leurs marchés économiques stables. Malgré les apparences, l'Algérie fait partie de ceux qui ont gardé un semblant d'équilibre entre inflation majeure et stabilité.

Taux d'inflation en Afrique : l'Algérie se classe 33e dans le rapport de Trading Economics 2023

Selon ce rapport, l'Algérie se positionne à la 33e place du classement mondial en matière d'inflation. Le taux d'inflation du pays a été mesuré à **9,1 % en juin 2023**. Cette donnée révèle les défis auxquels l'économie algérienne doit faire face pour maintenir la stabilité des prix et assurer la viabilité financière pour ses citoyens.

Taux de change des devises en Algérie : cotations du dinar en Banque et au marché noir ce 16 août

D'après les cotations commerciales d'ouverture du dinar algérien en Banque du 14 et 16 août 2023, l'euro unique s'achète à 148.66 dinars algériens et se vend à 148.73 dinars algériens. Alors que l'unité du dollar américain s'échange contre 135.84 dinars algériens à l'achat et contre 135.85 dinars algériens à la vente.

Outre la paire Euro/USD, les cours de change du marché officiel de la Banque d'Algérie indiquent qu'il est possible d'acheter l'unité de la monnaie canadienne à 100.87 dinars algériens et de la vendre à 100.91 dinars algériens. De plus, au niveau du même marché de change, la livre sterling s'échange à hauteur de 172.32 dinars algériens à l'achat et contre 172.38 dinars algériens à la vente.

En revanche, au niveau du marché noir, les cambistes proposent l'achat de l'unité de l'euro à 223.00 dinars algériens et sa vente à 225.00 dinars algériens. Le billet vert américain stagne aussi sur le marché informel de change. L'unité de cette monnaie s'achète à 202.00 dinars algériens et se vend à 204.00 dinars algériens.

Par ailleurs, les cambistes du marché noir cèdent la monnaie canadienne contre 149.00 dinars algériens à l'achat et contre 151.00 dinars algériens à la vente. Enfin, il convient de noter qu'au niveau du même marché, la livre sterling unique s'échange contre 256.00 dinars algériens à l'achat et contre 258.00 dinars algériens à la vente.

Banque d'Algérie et marché noir : où en est le dinar 16 août ?

Le tableau ci-contre vous résume les cours de change de la monnaie nationale face aux principales devises étrangères en Banque et au marché parallèle :

Devises	Officiel / achat	Officiel / vente	Marché noir / achat	Marché noir / vente
Euro (€)	148.66	148.73	223.00	225.00
Dollar US (\$)	135.84	135.85	202.00	204.00
Livre Sterling (£)	172.32	172.38	256.00	258.00
Dollar CAN (\$C)	100.87	100.91	149.00	151.00
Dirham EAU (AED)	36.97	36.99	51.00	54.00

Ouverture du capital des entreprises publiques en difficulté : Une nécessité



L'option de l'ouverture du capital des entreprises publiques en difficulté pour un partenariat national ou étranger est pour les experts le choix idoine pour remettre sur rail ces entités.

« C'est une urgence et une nécessité plus qu'un choix », estime Chaïb Baghdad, professeur à la faculté des sciences économiques de l'Université de Tlemcen. « Du moment que ces entreprises ne peuvent survivre et

continuer dans leurs activités économiques sans une véritable bouée de sauvetage, et surtout sans trop compter sur les éternelles aides et supports de l'Etat, il faut bien initier une démarche allant vers le partenariat », soutient-il. Et d'expliquer qu'un partenariat est une entente, un accord et une convergence entre des entreprises qui cherchent pratiquement le même objectif, à savoir la maximisation des profits et des gains et profiter des opportunités économiques au niveau des marchés nationaux et internationaux, pour le grand bien de celles-ci, mais basé sur des alliances fortes. Selon lui, les enjeux sont nombreux. Il a évoqué le partage des bénéfices, des risques et la stabilité économique et marchande. Il s'agit, aussi, de la mise en place d'une stratégie commune et durable, une synergie sur les objectifs à atteindre et surtout la consolidation économique au niveau local et international.

« Le tout doit être basé sur une confiance réciproque », a-t-il insisté. Cette option permettra une meilleure espérance de profits et gains financiers et économiques, une réaction rapide et commune face à une éventuelle agressivité concurrentielle, une vision commune sur les stratégies et politiques à adopter, une présence accrue, visible et pertinente au niveau des marchés économiques et un esprit de partage des valeurs de l'entreprise. D'un autre côté, l'économiste n'a pas omis de mettre en garde quant à d'éventuels risques pouvant surgir, à l'instar d'une mésentente sur certains objectifs, des désaccords sur le partage des bénéfices et gains éventuels, une vision différente et divergente sur les marchés à conquérir, des différends sur le

partage des pouvoirs au sein de l'entreprise, des approches différentes sur les produits et services. Raison pour laquelle, il a indiqué qu'un partenariat gagnant-gagnant serait celui basé sur une parfaite et précise convergence entre les responsables, fondée sur une confiance mutuelle et surtout une franchise sur tous les domaines d'intervention des uns et des autres, afin de mener à bien cette alliance et affronter ensemble les éventuels risques et bénéficier de la même manière les gains et profits.

Abondant dans le même sens, Mohamed Achir, Maître de conférences en sciences économiques de l'université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, relève l'intérêt pour les entreprises publiques en difficulté d'ouvrir leur capital. « Actuellement, il y a des entreprises financièrement déstructurées. Elles n'ont ni l'équilibre d'exploitation ni l'équilibre de long terme. Il y a urgence d'agir d'une manière profonde. Il serait intéressant de prévoir l'ouverture du capital de ses entreprises », a-t-il souligné.

Eviter l'expérience des années 90



Selon lui, sur les 243 EPE (entreprise publique économique), la moitié sont en mauvaise posture, coincées dans un cercle vicieux de déficits structurels et de besoin de restructuration financière. « Elles doivent ouvrir leur capital pour pouvoir réaliser leurs plans de restructuration et d'investissement », a-t-il suggéré. Auparavant « ces entreprises doivent construire un business plan à proposer aux partenaires nationaux ou étrangers et dans laquelle toute la stratégie de l'entreprise est soulignée à court, moyen et long terme sur les plans opérationnels, technologiques et la diversification des produits ainsi que sur les ressources de financement », a-t-il affirmé.

Dans cette optique, l'économiste soutient que l'Etat doit se montrer exigeant sur deux points essentiels: le maintien des emplois et la préservation de l'activité initiale de l'entreprise. « Les effectifs doivent être gardés. Il faut éviter les licenciements et négocier le redéploiement des travailleurs au sein de l'entreprise dans d'autres activités. En outre, il ne faut pas qu'il y ait de détrônement de l'activité. Il faut rester sur le même segment avec la diversification dans la même branche. Il ne faut surtout pas reproduire

l'expérience des années 90 où des EPE ont été transformées en promotions immobilières. Un cahier des charges doit être élaboré dans ce sens », a-t-il conclu.

Amokrane H.

Association nationale des opérateurs économiques algériens : Une solution inévitable



L'Association nationale des opérateurs économiques algériens (ANOEA) voit que l'ouverture de capital des entreprises publiques souffrant des difficultés financières est la bonne solution en vue d'alléger le fardeau que constituent ces entreprises pour le Trésor public.

« Nous saluons la décision de l'ouverture du capital des entreprises publiques qui traversent une situation de faillite annoncée par le ministre de l'Industrie et je dirai même que nous avons déjà plaidé pour cette solution », indique, Ismaïl Naâmane, président de l'ANOEA.

Selon lui, il est inconcevable que l'Etat poursuive le financement de ces entreprises commerciales qui sombrent dans la faillite depuis des années. D'où la nécessité d'aller vers d'autres fonds de financement. En ce sens, l'interlocuteur voit qu'une telle décision aura un impact positif tant pour l'entreprise que pour l'économie nationale de manière générale. « Ces entreprises peuvent être repêchées d'une disparition certaine préservant ainsi le tissu industriel national existant en plus de la possibilité d'améliorer la qualité du produit national, notamment dans les segments de l'électroménager et de l'électronique », dit-il. Cependant, le président de l'ANOEA estime que cette ouverture de capital devrait s'opérer selon un mécanisme définissant ses conditions à même de protéger les travailleurs et pourquoi pas absorber encore le chômage après une relance d'activité.

Concernant la nature des investisseurs habilités à être associés, Naâmane se dit favorable pour les partenaires étrangers et nationaux. « Notre association s'adosse à une vision pragmatique. De ce fait, nous ne faisons pas de différence entre investisseurs nationaux et étrangers », appuie-t-il. Et d'ajouter : « Si le partenariat impliquera des opérateurs étrangers, cela pourrait être bénéfique à bien des égards, tant il y aura un transfert de technologie en plus de l'acquisition d'un savoir-faire. Ce qui permet d'améliorer, significativement, la qualité du

produit national », considère-t-il. Dans ces conditions, les entreprises industrielles vont contribuer, via le paiement de leurs impôts, à renflouer les recettes de l'Etat, complète-t-il.

A. M.

Kamal Kheffache, économiste : «Il faut partir d'un diagnostic stratégique et approfondi»



Dans cet entretien, l'économiste Kamal Kheffache revient sur le contexte dans lequel le gouvernement opte pour l'ouverture du capital social des entreprises économiques publiques en difficulté et préconise une série de mesures pour la réussite de cette démarche.

Le ministre de l'Industrie, Ali Aoun, avait affirmé, une fois de plus, que la solution de l'ouverture du capital social de certaines entreprises publiques en difficulté demeure une solution inévitable pour les sauver, qu'en pensez-vous ?

Pour rappel, depuis plus de trois décennies, après la promulgation des textes juridiques régissant l'autonomie des entreprises publiques économiques, la plupart d'entre elles ont traversé des situations très difficiles, en accumulant des résultats déficitaires d'année en année, avec à leur passif des dettes fiscales et parafiscales et des découverts bancaires et des agios drastiques. Aujourd'hui, un bon nombre d'entreprises publiques économiques, notamment celles qui ont perdu leurs parts de marché, sont en situation de risque de cessation de paiement. C'est dans ce contexte délicat que les pouvoirs publics sont intervenus pour trouver les solutions adaptées pour assurer la pérennité de ces entreprises, sauvegarder les emplois existants et contribuer à la richesse du pays. Une des solutions permettant de porter secours aux entreprises publiques économiques en difficulté est celle de procéder à l'ouverture de leur capital.

Pour ce faire, doit-on opter pour des partenariats étrangers ou nationaux ?

Tout d'abord, il est recommandé de réaliser des diagnostics stratégiques en menant des analyses approfondies, à l'effet d'identifier les forces et les faiblesses en présence. Puis concevoir et implémenter des stratégies gagnantes, incluant des orientations stratégiques adaptées, au cas par cas. Et

ce en ciblant les partenaires et les investisseurs, que ce soit publics ou privés locaux ou étrangers, susceptibles d'apporter une valeur ajoutée pour la relance des activités des entreprises diagnostiquées et surtout la conquête de marchés. En outre, la dynamisation de la Bourse d'Alger peut jouer un rôle important dans la diversification des modes de financement des entreprises publiques économiques.

Quelles sont les raisons ayant conduit à cette situation de faillite et comment peut-on l'éviter à l'avenir ?

A mon avis, les raisons sont multiples. Il y a des facteurs internes propres à chaque entreprise et des facteurs externes communs à toutes les entreprises. Il s'agit de l'environnement général dans lequel elles activent.

En interne, il s'agit plus de l'existence de défaillances au niveau de leur système de gouvernance, du manque de réactivité par rapport au comportement des consommateurs et à la pression de la concurrence de plus en plus rude. Aussi du manque de dispositifs permettant d'assurer la relève des compétences au niveau de certains postes stratégiques, tels les postes relevant des métiers de base de l'entreprise.

En externe, il s'agit surtout de l'existence de pratiques commerciales informelles et de la concurrence déloyale exercée par certains opérateurs économiques sur les marchés des biens et services. Pour faire face à toutes ces contraintes auxquelles sont confrontées les entreprises publiques, il est indispensable de les doter de moyens et d'outils leur permettant d'améliorer leurs performances, tant sur le plan organisationnel que sur les plans commercial et financier. Et ce en élaborant des plans de développement à moyen et long terme, incluant des plans d'action réalisables dans les meilleures conditions de coût, de qualité et de délai, en mettant en place des systèmes d'information dotés de tableaux de bord prospectifs avec des indicateurs-clés de performances.

Donc, l'urgence est de revoir leur système de gouvernance en passant par le recrutement de managers suivant un dispositif d'appel à la concurrence transparent et ouvert aux compétences nationales résidentes ou non résidentes (composées de la diaspora nationale), soumises à des contrats de performances. En outre, il faudra mettre en place une charte dédiée à la gouvernance des entreprises publiques, en s'inspirant notamment des modèles internationaux, tels que le modèle de l'OCDE en appliquant les lignes directrices relatives à la gouvernance des entreprises publiques. La mise en place de cette charte permettra de définir les obligations et les droits des parties prenantes

internes et externes des entreprises publiques. Cela vise à contribuer, de manière substantielle, à l'amélioration du tissu industriel représenté par les publics marchands.

Entretien réalisé par A. Mehdid



[Plan national pour l'adaptation aux changements climatiques: L'Algérie bénéficie d'un financement de 3 millions de dollars](#)

«L'Algérie a bénéficié d'un financement de 3 millions de dollars du Fonds vert pour le climat, destiné à la réalisation du Plan national pour l'adaptation aux changements climatiques (PNC)», a indiqué, hier, le chargé de la gestion de l'Agence nationale pour le changement climatique au ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables.

Saïd Kaddour a révélé hier, sur les ondes de la Chaîne 1 de la Radio nationale, que «l'Algérie a déposé en 2018 une demande auprès du Fonds vert pour le climat, à travers le Programme des Nations unies, pour le développement et l'accompagnement dans l'élaboration du plan national de lutte contre le changement climatique. L'adaptation aux variables climatiques, qui est considérée comme une priorité». L'intervenant a indiqué qu'«en avril 2022, l'Algérie a pu obtenir un financement estimé à 3 millions de dollars pour mettre en œuvre ce plan», précisant qu'«ainsi l'Algérie est considérée comme l'un des rares pays à avoir obtenu un financement extérieur». Kaddour a affirmé que «le document lançant cet important projet a été officiellement signé le 15 août 2023». Il est à rappeler que le Plan national d'adaptation aux changements climatiques a été lancé en partenariat avec le PNUD et que le document a été signé dimanche dernier à Alger par les ministères de l'Environnement et des Energies renouvelables et des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD). Le document a été signé au siège du ministère de l'Environnement et des Energies renouvelables par le directeur général de l'environnement et du développement durable au ministère, Messaoud Tebani, de la directrice de l'environnement et du développement durable au ministère des Affaires

étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Manel El Ayoubi, et de la représentante résidente du PNUD en Algérie, Blerta Aliko. Intervenant à l'occasion, la ministre du secteur, Fazia Dahleb, a souligné l'importance de ce plan qui sera réalisé en partenariat avec les ministères de l'Environnement et des Energies renouvelables et des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger et du PNUD. Dans ce contexte, la ministre a rappelé que l'Algérie avait sollicité, en 2018, le Fonds vert pour le climat, via le PNUD, en vue de l'accompagner dans la réalisation du Plan national d'adaptation aux changements climatiques, suivant le plan-type adopté par la Commission nationale Climat. En avril 2023, l'Algérie a pu obtenir un financement estimé à 3 millions de dollars du Fonds vert pour le climat, «après d'inlassables efforts», selon Mme Dahleb, qui a relevé, dans ce cadre, les difficultés pour les pays africains d'obtenir des financements extérieurs et l'exclusion dont ils pâtissent en la matière. Pour la ministre, «les pays avancés qui ont une responsabilité historique dans les changements climatiques n'ont pas tenu leurs engagements conformément aux exigences de l'Accord de Paris en matière de financement, alors que nous avons à subir la part la plus importante des effets négatifs de ces changements, qui impactent de manière directe notre sécurité alimentaire, hydrique et énergétique». «L'Algérie soutient et œuvre pour la transition vers des modes de production et de consommation durables, en recourant à des technologies à faibles émissions, selon nos propres capacités et conditions», a ajouté la ministre. Juste après la ratification de l'Accord de Paris sur le climat, en octobre 2016, l'Algérie avait lancé une consultation nationale, sous l'égide du ministère de l'Environnement et avec la participation de 18 départements ministériels, pour l'élaboration du Plan national Climat (PNC). Adopté en septembre 2019, le PNC comporte 155 projets, dont 76 relatifs à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et 63 autres relatifs à l'adaptation aux changements climatiques.

Exportations hors hydrocarbures

Ce que vous ignorez sur les zones de libre-échange

À peine installé par le Premier ministre Aïmene Benabderrahmane, le Conseil national consultatif de promotion des exportations a vu sa composition et son fonctionnement définis par un décret exécutif publié au Journal officiel (JO) n° 50.

À la faveur de cette publication in le JO, il apparaît que les zones de libre-échange sont particulièrement valorisées.

Le Conseil a pour mission l'examen de toutes les mesures incitatives susceptibles de soutenir les exportateurs ou toute opération de valorisation des produits locaux, la proposition de toutes mesures visant l'amélioration des activités dans les zones franches et les mesures susceptibles de lever les obstacles qui entravent l'opération d'exportation,est-il indiqué.

Le Conseil a, en outre, pour missions de contribuer à définir les objectifs et la stratégie de développement des exportations, de procéder à l'évaluation des programmes et actions de promotion des exportations, et de proposer toute mesure de nature institutionnelle, législative ou réglementaire pour faciliter l'expansion des exportations hors hydrocarbures. Surtout que l'objectif tracé par les plus hautes autorités de l'État pour cette année, à savoir 13 mds USD d'exportations hors hydrocarbures, est «sur le point d'être atteint».

Le Conseil est également chargé, au titre de ces missions, de l'évaluation de la mise en oeuvre de la stratégie nationale des exportations hors hydrocarbures, la proposition de toute mesure susceptible de faciliter l'opération d'exportation et l'accès des produits algériens aux marchés extérieurs et la formulation de toutes propositions susceptibles de renforcer la compétitivité des produits et services algériens sur les marchés extérieurs. Signé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, ce décret a pour objet de modifier et de compléter certaines dispositions du décret exécutif n 04-173 du 12 juin 2004 portant compositions et fonctionnement du Conseil national consultatif de promotion des exportations, est-il précisé en préambule.

Le Conseil national consultatif de promotion des exportations, est présidé par le Premier ministre ou le chef du gouvernement, selon le cas, et composé de 12 ministres, du représentant de la Banque d'Algérie, le directeur général des Douanes, le président de l'Abef, les présidents des chambres Caci, CNA, Cnam, Capa, ainsi que les présidents d'associations et des organisations patronales en lien avec les exportations. Selon le même texte, il est créé auprès du ministère du Commerce et de la Promotion des exportations une plate-forme numérique répertoriée, par secteurs intervenants dans l'opération d'exportation, dédiée à la réception et au traitement des doléances des exportateurs. Cette plate-forme numérique constitue un «outil d'aide au Conseil pour le suivi de la levée des obstacles aux opérations d'exportation et pour la prise des mesures nécessaires permettant leur facilitation», explique-t-on de même source.

Le Conseil soumet au président de la République un rapport annuel sur ses activités ainsi que sur l'évaluation de l'application des mesures proposées, d'après le décret. L'acte d'exporter bénéficie finalement d'un outil d'accompagnement de taille, le Conseil national consultatif de promotion des exportations. (OMC).

مالية: السيد فايد يؤكد على ضرورة استكمال رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل

نهاية سبتمبر المقبل

الجزائر، 16 أغسطس 2023 (وأج) - أكد وزير المالية لعزیز فايد، اليوم الأربعاء، على ضرورة استكمال برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل نهاية سبتمبر المقبل، مشيراً إلى أهمية هذا البرنامج في الرفع من فعالية العمليات وتحسين نوعية الخدمات في مجال العقار، حسب بيان للوزارة.

جاء ذلك خلال زيارة غير معلنة مسبقاً، قام بها وزير المالية لمركز الحفظ العقاري لسعيد حمدين بولاية الجزائر، الذي يضم المحافظات العقارية لبوزريعة وشراكة وبئر مراد رايس، وذلك بهدف متابعة مدى تقدم برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية ومعاينة ظروف عمل المستخدمين واستقبال المواطنين.

وأوضح البيان أن هذه الزيارة الفجائية تترجم "الحرص على تعزيز قيم الشفافية

والكفاءة التي يجب أن تسود بين مستخدمي إدارة الأملاك الوطنية، وتأكيد التزام الحكومة بتحقيق التحول الرقمي في كل القطاعات".

وخلال الزيارة، قام السيد فايد بجولة تفقدية لمعاينة سير تنفيذ برنامج الرقمنة، حيث تم التركيز على تقييم مدى جاهزية الأنظمة والتقنيات المستخدمة للرقمنة.

كما كانت فرصة للاطلاع على الإجراءات المتبعة والتحديات التي تواجهها عملية التحول الرقمي، يضيف ذات المصدر.

وبالمناسبة، أكد الوزير على "أهمية تسريع واستكمال برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل نهاية شهر سبتمبر المقبل كأقصى حد".

وقدم الوزير بالمناسبة توجيهات وتعليمات "واضحة" للفرق المعنية بتنفيذ البرنامج، حيث شدد على "ضرورة التنسيق المثالي وتخطيط العمليات وتضافر الجهود لضمان تحقيق أهداف الرقمنة بكفاءة"، وفقاً لذات البيان.

وبالموازاة مع ذلك، ألقى الوزير الضوء على أهمية تحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين، مؤكداً أنها "تلعب دوراً حيوياً في تحسين تجربة المواطنين في تعاملهم مع الإدارة وزيادة رضاهم".

وشدد السيد فايد على ضرورة أن "يشعر المواطنون بأن احتياجاتهم واهتماماتهم تؤخذ بعين الاعتبار وتعد من بين أولويات الحكومة".

بالإضافة إلى ذلك، ذكر الوزير بوجود برنامج مخصص لتطوير المديرية العامة للأملاك الوطنية، يهدف إلى تزويد هذه المديرية بالتجهيزات الإلكترونية اللازمة لتسهيل عملية الرقمنة، مما سيساهم في تحسين كفاءة العمليات الإدارية وتحسين نوعية الخدمات المقدمة.

من جهة أخرى، أكد الوزير على أهمية تحسين ظروف العمل للعاملين والموظفين في هذه الإدارة، من خلال "توفير بيئة عمل ملائمة ومريحة تسمح بتعزيز الإنتاجية ورفع مستوى الأداء الوظيفي، هذا بدوره سيساهم في تعزيز فعالية تنفيذ برنامج الرقمنة وتحسين تجربة المواطنين".

ويأتي هذا النشاط "في إطار جهود وزارة المالية الرامية لتحسين وتطوير إدارة الأملاك الوطنية وتحقيق تقدم ملحوظ في الرقمنة الإدارية".

ومن المنتظر أن يساهم برنامج الرقمنة هذا في "تحسين فعالية العمليات وتسهيل الوصول إلى المعلومات والبيانات المتعلقة بالعقار والأملاك الوطنية وكذلك تحسين نوعية الخدمات التي تقدمها هذه الإدارة للمواطنين وذلك تجسيدا لتعليمات السيد رئيس الجمهورية"، يضيف البيان. (واج)



الجزائر تحصل على 3 ملايين دولار لإنجاز المخطط الوطني للتكيف مع التغيرات المناخية

كشف سعيد قدور المكلف بتسيير الوكالة الوطنية للتغيرات المناخية بوزارة البيئة والطاقات المتجددة، أن الجزائر تقدمت سنة 2018 بطلب لدى الصندوق الأخضر للمناخ. من خلال برنامج الأمم المتحدة الإنمائي. من أجل مرافقتها في إعداد المخطط الوطني للتكيف مع التغيرات المناخية الذي يعتبر أولوية الأولويات.

وأوضح سعيد قدور في تصريح للقناة الإذاعية الأولى، أنه في أبريل 2022 تمكنت الجزائر من الحصول على تمويل يقدر بـ 03 ملايين دولار لإنجاز هذا المخطط. وبهذا تعتبر الجزائر من الدول القليلة التي تحصلت على تمويل خارجي. حيث تم بتاريخ الـ 15 أوت 2023 الإمضاء رسميا على وثيقة إطلاق هذا المشروع الهام.

وتجدر الإشارة إلى أن الجزائر وبالتنسيق مع الصندوق الأخضر للأمم المتحدة مخططا وطنيا للتكيف مع التغيرات المناخية. حيث أضحت تؤثر على كل الدول من عدة جوانب حيث تحصلت على تمويل خارجي يقدر بحوالي 03 ملايين دولار. وتم خلال هذا الأسبوع على الوثيقة الرسمية لإطلاق هذا المخطط.

بمشاركة متعاملين اقتصاديين وشركات كبرى قبل نهاية 2023

17 وجهة دولية لترويج المنتج الجزائري وجلب المُستثمرين

يُرتقب شركات كبرى ناشطة في مجال صناعة السيارات والميكانيك والصناعة الغذائية والتحويلية والتكنولوجية والبناء والأشغال العمومية، في 17 معرضا دوليا، قبل نهاية السنة الجارية، للترويج الدولي للاستثمار الجزائري والمنتجات المُصنّعة في الجزائر، والتعريف بالفرص التي تتيحها السوق الوطنية.

ويتضمن برنامج رجال الأعمال ومنظمات أرباب العمل والمتعاملين الاقتصاديين، حسب برنامج نشرته الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة، الأربعاء، بموقعها الإلكتروني، 17 وجهة خارج التراب الوطني خلال الأشهر المتبقية من السنة لجلب مستثمرين جدد والترويج للمنتج الجزائري وبحث فرص شراكة جديدة، على ضوء القوانين الصادرة مؤخرا في الجريدة الرسمية لتأطير الاقتصاد الوطني، على غرار القانون النقدي والمصرفي، وقانون الصفقات العمومية، وقبلهما قانون الاستثمار، إضافة إلى نصوصه التنظيمية قبل سنة من الآن. وتتضمن قائمة المعارض والصالونات المنتظرة بالخارج، والتي سيشترك فيها رجال أعمال جزائريون خلال الـ135 يوم المتبقية من سنة 2023، 5 صالونات للمنتجات الجزائرية بالخارج، ثلاث منها بالقارة الإفريقية على مستوى كل من النيجر، عبر صالون "أغاديس" المنتظر نهاية شهر نوفمبر المقبل، وصالون آخر بأديس أبابا بإثيوبيا وثالث بأوغندا، ولم يتم بعد تحديد موعد الصالونين الأخيرين بدقة لحد الساعة، وتُضاف إلى ذلك، صالون للمنتجات والخدمات الجزائرية سيُقام بالدوحة بقطر وصالون آخر بباريس بفرنسا قبل نهاية 2023. وبخصوص المعارض الدولية التي سجّل متعاملون جزائريون للمشاركة فيها وتمثيل الجزائر للبحث عن شراكات، تتضمن القائمة الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة، المعرض الدولي للموزمبيق تحت تسمية "فاسيم" من 28 أوت الجاري إلى 3 سبتمبر المقبل، والمعرض والمؤتمر الدولي "للال" بتركيا من 23 إلى 26 نوفمبر، والمعرض الدولي لداكار بالسنيغال نهاية شهر ديسمبر المقبل، والمعرض الدولي الإفريقي بمصر من 9 إلى 15 نوفمبر المقبل، ومعرض وندوة "استثمار نيجيريا" يومي 29 و30 أوت 2023 بلاغوس بنيجيريا.

أما بخصوص الصالونات المتخصصة، فيشارك المتعاملون الاقتصاديون وخاصة وكلاء السيارات الجزائريون في صالون صناعة السيارات أو المركبات، وهو الصالون الدولي لمعدات السيارات "إيكيب أوتو" بفرنسا من 28 إلى 30 سبتمبر المقبل، وكذا الصالون الدولي للبيئة والمناخ "بولتاك" بفرنسا من 10 إلى 13 أكتوبر، كما يرتقب مشاركة متعاملين اقتصاديين جزائريين بصالون خاص بالمنتجات

الزراعية والغذائية "انوجا" بألمانيا من 7 إلى 11 أكتوبر، وصالون التكنولوجيا "الصالون الدولي جيتكس
تكنولوجي" بالإمارات العربية المتحدة، من 16 إلى 20 أكتوبر، وصالون البناء وهو صالون جزائري خاص
بمواد البناء بساحل العاج بداية شهر نوفمبر. كما سيشارك المتعاملون الاقتصاديون الجزائريون في الدورة الأولى للمعرض الإفريقي لترقية
الدول المصدرة للبن، وال فول السوداني، من 2 إلى 8 سبتمبر 2023 بأبيجان بساحل العاج، تحت شعار
"استمرارية انتاج وتحويل المنتجات الفلاحية"، وسيتم معالجة تحديات سوق البن في إفريقيا،
ويُرتقب أن تنعقد الطبعة السادسة للمعرض الدولي الصين - الدول العربية من 21 إلى 24 سبتمبر
2023 في ينتشوان - على مستوى نينغشيا بالصين، والتي سيشارك فيها متعاملون اقتصاديون
جزائريون، حيث يهدف هذا الحدث الاقتصادي الهام إلى تعزيز التعاون بين الصين والدول العربية في
مجالات الاقتصاد، التجارة، الطاقة، العلوم، التكنولوجيا والزراعة، وكذا استكشاف أقطاب جديدة
للمو الاقتصادي.



[تنقى مرهونة بمراجعة النظام التعويضي.. نقابات تؤكد:](#)

[زيادات ممكنة في رواتب مستخدمي التربة بـ5 ملايين](#)

**تجزم نقابات التربة المستقلة بأن رواتب مستخدمي قطاع التربة لن تعرف ارتفاعا، إلا
بمراجعة النظام التعويضي مراجعة شاملة، وذلك عن طريق الرفع في المنح القديمة والعمل
على استحداث منح جديدة تكون خاصة بقطاع التربة الوطنية لوحده، فيما أكدت أن تحيين
"العلاوات" سيساهم لا محالة في إمكانية تحقيق زيادات معتبرة في الأجور، قد تصل إلى 50
ألف دينار لفائدة الموظف في نهاية الخدمة، شريطة مراعاة القدرات المالية للخزينة
العمومية.**

وعقب استفادتهم من زيارات في الرواتب، والتي أدرجت عبر قانون المالية لسنة 2023، ينتظر
مستخدمو قطاع التربة الوطنية والذين فاق عددهم 800 ألف مستخدم، زيادات أخرى في الأجور،
والتي من المتوقع أن تكون معتبرة، في حال أقدمت السلطات العمومية على مراجعة النظام
التعويضي مراجعة شاملة، من خلال الرفع في المنح القديمة وتحيينها بشكل يساهم في تحسين
القدرة الشرائية، إلى جانب السعي لإيجاد علاوات جديدة تكون خاصة بقطاع التربة الوطنية لوحده
وليس بالوظيف العمومي.

مجال: مراجعة النظام التعويضي الورقة الرابعة لتحسين الأجور

وفي الموضوع، جدد بوجمعة شيهوب رئيس المنظمة الجزائرية لأساتذة التربية، في تصريح لـ"الشروق"، مطالبة السلطات العمومية، بفتح النقاش حول ملف النظام التعويضي، مثل ما وعد به عبد الحكيم بلعابد وزير التربية الوطنية قبل سنة، على اعتبار أنه بمثابة الورقة الوحيدة التي من شأنها المساهمة في تحسين الرواتب.

وأشار المسؤول الأول عن نقابة "مجال" إلى أن الحصول على زيادات "معتبرة" في أجور المستخدمين عموما والأساتذة بشكل خاص، لن يتأتى إلا عن طريق التزام السلطة الوصية باستحداث منح جديدة مع ضرورة إخضاع المنح القديمة للتممين، على غرار المنحة البيداغوجية ومنحة التوثيق التربوي، وذلك بغية استدراك ما يمكن استدراكه من الانهيار المخيف للقدرة الشرائية، والتصدي للارتفاع الجنوني للمواد الأساسية في السوق والذي دام أكثر من سنة.

وفي نفس الإطار، تساءل رئيس المنظمة الجزائرية لأساتذة التربية، عن التأخر غير المبرر الذي لازم الإفراج عن القانون الأساسي الجديد الذي يوجد حاليا على مستوى الحكومة، خاصة في الوقت الذي تنتظر فئة كبيرة من الأساتذة عموما وأساتذة مرحلة التعليم الابتدائي بصفة خاصة، بفارغ الصبر الإفراج عن المكاسب الجديدة، والتي سترسم ضمن المرسوم التنفيذي الجديد، والتي ستساهم في إحداث تغيير كبير في مسارهم المهني، بدءا بتخفيف الضغط عليهم وجعلهم يمارسون مهامهم الأستاذية في أريحية تامة، بعد دخول قرار إعفائهم من ممارسة المهام غير البيداغوجية حيز التطبيق.

كما أن تحرير القانون الأساسي سيتيح استفادة هؤلاء من إعادة التصنيف وفق معايير عادلة، فضلا على ضبط مهام "مشرف التربية" بالتعليم الابتدائي أو ما يصطلح عليه المختص التربوي، "وهي رتبة مستحدثة"، لتفادي الاصطدام بوضعيات عالقة بالمدارس، على اعتبار أن هذه الفئة قد استفادت من الإدماج منذ أكثر من ستة أشهر وباشرت مهامها بشكل عادي، غير أنها تصر على رفض القيام بالمهام غير البيداغوجية، بحجة عدم وجود "سند قانوني" أو وثيقة رسمية تحدد مهامها بدقة، وهو الأمر الذي يؤدي إلى استمرار معاناة الأساتذة الذين وجدوا أنفسهم مطالبين بتأدية أعمال ليست من اختصاصهم، في ظل الغموض الذي لا زال يكتنف "القانون الأساسي الجديد"، على حد تعبيره.

لونباف: استحداث "منحة الوفاء" لتحفيز المردود الأدائي للأساتذة

ومن جهته، يقول صادق دزيري، رئيس نقابة الاتحاد الوطني لعمال التربية والتكوين، في تصريح لـ"الشروق"، بأن أجور مستخدمي قطاع التربية الوطنية عموما والمربين على وجه الخصوص، لن تعرف ارتفاعا إلا بمراجعة ملف النظام التعويضي وإعادة فتح النقاش حوله بشكل معمق وجاد، وهو الأمر الذي لا يتأتى إلا عن طريق التحسين في المنح القديمة، ويقترح محدثنا في نفس السياق، الرفع في منحة الأداء والمعالجة البيداغوجية والمعروفة باسم "منحة 15 بالمائة"، إلى 60 بالمائة على الأقل، خاصة وأنها لم تتغير منذ 11 سنة كاملة، إلى جانب تحيين

“منحة المسؤولية” والتي تمنح حاليا لفئة مديري المؤسسات التربوية فقط، والعمل على توسيعها لتشمل كافة موظفي التأطير الإداري على غرار مشرفي التربية، وجعلها بقيمة محفزة ومشجعة. ويرافع المسؤول الأول عن نقابة “لونباف” لأجل استحداث منح جديدة، على غرار منحة “الوفاء للتدريس”، إذ اقترح أهمية إعطائها لكافة الأساتذة بدون استثناء وذلك أثناء ممارستهم للمهنة، والتي يجب أن تكون محفزة ومشجعة وألا تقل عن 50 بالمائة من الأجر الرئيسي، كوفاء للتدريس، لتحسب بذلك بناء على الأقدمية وسنوات الخبرة المهنية المكتسبة. على أن تسقط بصفة آلية من رواتبهم في حال استفادتهم من الترقية إلى رتبة مدير مؤسسة تربوية أو مفتش، لأنه في هذه الحالة سيستفيدون من “منحة المسؤولية” ورافع محدثنا أيضا لإيجاد “منحة السكن”، وصرفها لكافة المستخدمين كمساهمة مالية لكي يتسنى لهم استئجار مساكن، في حال إثباتهم بأنهم مستأجرون ولم يستفيدوا من سكنات وظيفية، على اعتبار أن العلاوات التي يتلقاها المستخدم كتحفيز عن أعماله التي يقوم بها، تساهم في رفع المردود الأدائي له.

كما أكد محدثنا على أنه في حال أخذت السلطة الوصية بالمقترحات والتصورات المرفوعة من قبل هيئته حول النظام التعويضي، والتزمت بضبط مؤشر المعيشة عن طريق استحداث المرصد الوطني للقدرة الشرائية، فإنه من المتوقع جدا أن تكون هناك زيادات معتبرة في الرواتب، حيث يحصل الموظف المبتدئ “في الدرجة صفر” على زيادات قد تصل إلى 15 ألف دينار، في حين يستفيد الموظف المتوسط “المصنف في الدرجة السادسة” من زيادة تتراوح بين 25 ألفا و35 ألف دينار، على أن يكتسب المستخدم في الدرجة 12 “في نهاية الخدمة”، زيادة في **الراتب** أدناها 40 ألف دينار وأعلى 50 ألف دينار.

الجزائر في الصدارة... هذه هي قائمة الدول الراغبة في الانضمام إلى بريكس



كشفت وزارة خارجية جنوب إفريقيا، عن قائمة الدول الراغبة في الانضمام إلى المجمع الإقتصادي "بريكس" الذي يضم دولاً عظمى، على غرار روسيا، الصين، الهند، وغيرها .

وتصدرت الجزائر قائمة الدول الراغبة بالانضمام إلى هذا التجمع الإقتصادي، إلى جانب كل من دولة الأرجنتين، بنغلادش، البحرين، بيلاروسيا، بوليفيا، فنزويلا، الفيتنام، الهندوراس، ومصر.

كما تقدمت كل من دولة إندونيسيا، إيران، كوبا، كازاخستان، الكويت، المغرب، نيجيريا، الإمارات العربية، فلسطين، السعودية، السنغال، تايلاند، وإثيوبيا، بطلب رسمي للإنضمام.

وكشف الخبير الإقتصادي سليمان ناصر، في إتصال هاتفي لـ دزاير توب، في وقت سابق أن الجزائر هي الأقرب من بوابة بريكس، بفضل علاقات التقارب التي تربطها بالصين، بإعتبارها أكبر دولة داخل التجمع.

وأكد محدثنا، أن التعاون الإقتصادي بين الجزائر والصين سينمو أكثر، وهو ما يسعى إليه رئيس الجمهورية عبد المجيد تبون، الأمر الذي قد يساهم في إنضمام الجزائر إلى بريكس.

TRANSFERTS ILLICITES DE DEVISES ENTRE FACILITATIONS ET FUITE DE CAPITAUX

Les services de la Police des frontières et des Douanes intensifient la lutte contre les transferts illicites de devises vers l'étranger; notamment durant la saison estivale. Plusieurs gros coups de filet ont été réalisés durant la semaine écoulée.

La Direction générale de la Sûreté nationale et la direction générale des Douanes ont instruit les brigades au niveau des aéroports, ports et postes frontaliers de faire preuve de vigilance et d'intensifier le travail de renseignement et les opérations de contrôle en application des directives et orientations du président de la République Abdelmadjid Tebboune pour lutter efficacement contre les infractions à la législation des changes et aux mouvements des capitaux de et vers l'étranger.

Le chef de l'Etat a exigé du gouvernement «l'introduction de lourdes peines dans la législation pour mieux réprimer cette pratique». M. Tebboune a insisté sur la nécessité de «préserver l'argent du peuple par tous les moyens en luttant sans relâche contre toutes les formes de corruption», lors d'une réunion du Conseil des ministres. «L'atteinte à l'économie nationale n'est pas un délit, c'est un crime». De même pour «les infractions à la législation des changes et aux mouvements de capitaux», a-t-il averti.

Un avant-projet de loi relatif à la répression de l'infraction à la législation et à la réglementation des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger a été élaboré par le ministère de la Justice.

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a affirmé que ce projet «s'inscrit dans le cadre de la mise en conformité avec la révision constitutionnelle et les instru-



ments internationaux en la matière. Il vise, outre la préservation des intérêts du trésor public, la confiscation des fonds détournés à l'étranger».

Le transfert illicite se fait surtout par le biais de surfacturations des importations ayant favorisé les transferts à l'étranger de fortes sommes d'argent. L'une des missions principales du Haut Conseil de régulation des importations créé sur décision du président de la République vise à lutter contre les pratiques commerciales illicites.

Facilitation des mesures de transit et lutte contre la criminalité

Sur le plan opérationnel, plusieurs tentatives de transfert illicite de devises ont été mises en échec notamment durant la saison estivale. Les convoyeurs ont tenté de profiter des mesures de faci-

lité de transit des voyageurs pour acheminer des sommes importantes mais la vigilance des agents a permis de mettre leurs plans en échec.

Le dispositif de contrôle a été renforcé au niveau des aéroports, ports et postes frontaliers.

L'aéroport international Houari-Boumediène vient en tête des grandes saisies réalisées. Selon un rapport de la division régionale centre des Douanes algériennes, une moyenne de 800.000 euros est saisie annuellement au niveau de l'aéroport.

Ainsi, les éléments de la Police des frontières de l'aéroport d'Alger ont réussi, la semaine précédente, à mettre en échec deux tentatives de transfert illicite de devises d'un montant global de 112.100 euros à destination d'Istanbul. L'opération s'est soldée par l'arrestation de quatre passagers.

11.000 euros «parfumés»

Au niveau de l'aéroport de Sétif, les éléments de l'inspection générale de contrôle des passagers ont réussi au mois de juin dernier à mettre la main sur la somme de 11.000 euros, non déclarée, dissimulée dans une boîte de mouchoirs parfumés au départ de la France.

Les éléments de la Douane ont recensé, au cours de cinq mois, plus de 920 infractions, mais aussi plus de 480 millions de dinars d'amendes.

Les enquêtes ont révélé que les passagers mis en cause voire les convoyeurs sont «recrutés» par des réseaux, connus sous l'appellation de pilotes pour le transport de l'argent vers la Tunisie par route ou par avion, notamment vers la Turquie et l'Espagne. Les mis en cause sont des passagers nationaux et des étrangers. Il s'agit entre autres de ressortissants syriens, français, chinois, italiens. Ils sont installés en Algérie et travaillent dans des entreprises étrangères en majorité. Les investigations ont fait ressortir que des agences de voyages «chargent» des touristes de transférer des sommes de devises à l'étranger. Quatre pays constituent la destination privilégiées des convoyeurs. Il s'agit de la Turquie, la France, Dubaï, la Belgique et l'Espagne et aussi les Etats-Unis. Les vols vers ces pays sont placés sous haute surveillance.

Neila Benrahal

CE QUE PRÉVOIT LA DÉCLARATION DE DEVISES

La déclaration de devises de la direction générale des Douanes est obligatoire à l'entrée et à la sortie du territoire national pour tout montant égal ou supérieur à 1000 euros pour les nationaux résidents et non-résidents et 5000 euros pour les étrangers.

A l'entrée du territoire national, tout voyageur est autorisé à importer des devises sans limitation de montant, sous réserve de satisfaisance à l'obligation de déclaration. A la sortie du territoire national, il est autorisé à faire sortir tout montant en billet de banque étrangers ou en chèques de voyage.

Pour les voyageurs résidents, si la valeur est inférieure ou égale à 7500 euros ou leur équivalent en d'autres devises, il est fait obligation d'un avis de débit bancaire. Si la valeur est supérieure à 7500 euros ou leur équivalent en d'autres devises, obligation d'une autorisation de la Banque d'Algérie.

Pour les voyageurs non-résidents, ils sont tenus de présenter un reçu bancaire attestant le change d'une partie ou de la totalité de la somme en devises (égale ou dépassant le seuil déclaratif) déclarée à l'entrée du territoire national.

ENTRÉE ET SORTIE DU DINAR ALGÉRIEN

La déclaration de devises stipule que seuls les voyageurs résidents sont autorisés à faire entrer et sortir les billets de banque algériens dans la limite du montant de 10.000 DA.

Un exemplaire du formulaire de déclaration visé par le bureau des Douanes est conservé par le voyageur. De cette manière, les voyageurs non-résidents pourront faire ressortir d'Algérie les billets de banque de devises importés et non utilisés dans le pays, sur présentation au bureau des Douanes de ce même formulaire de déclaration d'importation. Pour ce qui est du seuil maximal des devises à exporter d'Algérie par voyage, le règlement le fixe à 7.500 euros prélevés d'un compte devises ouvert en Algérie. Selon la loi, quiconque commet l'infraction ou la tentative d'infraction prévue à l'article 1^{er} ci-dessus sera puni d'une peine d'emprisonnement de 2 à 7 ans, de la confiscation du corps du délit, de la confiscation des moyens de transport utilisés pour la fraude et d'une amende qui ne saurait être inférieure au double de la somme sur laquelle a porté l'infraction ou la tentative d'infraction.

SÉCURITÉ DES CONTENEURS ET PROMOTION DES EXPORTATIONS

L'ALGÉRIE AFFINE SON ENTRÉE SUR LES MARCHÉS INTERNATIONAUX

L'Algérie dispose d'atouts majeurs pour relancer son économie, augmenter considérablement la valeur des exportations hors hydrocarbures, et réaliser par la même les objectifs tracés par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, et de son gouvernement dans le cadre de la relance de l'économie nationale.

D'autant que les trois dernières années, les résultats des valeurs des exportations hors hydrocarbures ont été brillants, en dépit de la crise sanitaire mondiale qui a largement perturbé l'activité économique mondiale et créé d'importantes perturbations dans les chaînes de valeur et d'approvisionnement.

L'installation d'un Conseil national consultatif pour la promotion des exportations (CNCPE) permettra de décrypter les causes qui freinent les exportations hors hydrocarbures, compte tenu de la disponibilité de la volonté politique qui a permis à la progression de ces exportations d'atteindre, pour la première fois dans l'histoire du pays, près de 13 milliards de dollars, comme le souligne le professeur à l'Université des sciences économiques d'Alger, Abdelkader Mechdal. Ce dernier estime que cet organe «peut faire bouger» la roue des exportations en établissant une stratégie commerciale basée sur l'exploitation des matières premières et des capacités inexploitées jusqu'à présent, et en les soumettant aux «normes requises» sur les marchés étrangers. Il considère également que l'installation du CNCPE

est une initiative «positive», reflétant l'existence d'une «volonté politique de promouvoir» les exportations hors hydrocarbures, «encore faibles» malgré les progrès enregistrés. En 2022, elles ont atteint 7 milliards de dollars, ce qui était une première déjà, compte tenu du «grand potentiel» dont regorge l'Algérie, et qui la qualifie d'être une «puissance commerciale sur le continent».

L'analyste économique estime que le Conseil devrait travailler à l'élaboration d'un plan d'action clair pour «identifier» les forces et les faiblesses liées au processus d'exportation, en vue de mettre fin aux entraves qui freinent, depuis des années, le processus. «L'existence d'une



volonté politique de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, telle qu'annoncée par le président de la République à plusieurs reprises, permettra aux

vira d'organe stimulant pour les clients afin de les aider à «surmonter» les obstacles et les «encourager». «Cet encouragement, poursuit-il, réside avant tout dans la levée des obstacles liés aux questions logistiques, qui sont l'épine dorsale du commerce extérieur et la base de son succès ou de son échec, en fournissant des moyens de transport et des conteneurs adaptés qui assurent l'arrivée

«L'existence de la volonté politique de promouvoir les exportations hors hydrocarbures, telle qu'annoncée par le président de la République à plusieurs reprises, permettra aux opérateurs algériens de pénétrer et de percer progressivement les marchés internationaux.»

opérateurs algériens de pénétrer et de percer progressivement les marchés internationaux, surtout si ces efforts se poursuivront sur le moyen terme, d'autant plus que de nombreux produits algériens se distinguent par leur qualité et peuvent concurrencer d'autres produits de ces marchés internationaux», assure-t-il. Il faut savoir également que nos exportateurs jouissent de plusieurs avantages douaniers dont le couloir vert est la priorité en matière de traitement de leurs transactions. Mechdal juge nécessaire de faire attention aux questions logistiques, un volet qui reste un «pilier fondamental» pour promouvoir les exportations et affirme que le Conseil ser-

des marchandises en bon état et au délai convenu, afin de faire face à la grande concurrence dans ce domaine pour les pays qui exportent les mêmes produits».

L'économiste soutient que le CNCPE permettra d'examiner de nombreuses questions qui amélioreront l'image des produits nationaux en prêtant attention à tous les détails liés à la façon dont la production est effectuée, aux types de produits requis sur les marchés étrangers, et au respect des normes internationales en vigueur dans le pays importateur, en plus de fournir aux exportateurs des informations leur permettant de pénétrer les marchés étrangers.

Mohamed Mendaci

RÉUSSIR LE PARI DE L'ORGANISATION

Le développement des exportations hors hydrocarbures, au-delà des efforts que doivent fournir les entreprises pour accéder aux marchés extérieurs, nécessite également, au niveau national, un effort organisationnel exceptionnel et des mesures incitatives pour concrétiser les objectifs assignés dans le domaine. Ainsi, deux textes en relation avec le développement des exportations viennent d'être publiés dans le *Journal officiel* n°50, confirmant ainsi la ferme volonté des hautes autorités de l'Etat à orienter l'économie nationale vers l'exportation.

Le premier est le décret présidentiel n° 23-281 ratifiant la convention internationale sur la sécurité des conteneurs. Ce texte est important dans la mesure où la plupart des flux de marchandises qui font l'objet de transactions commerciales à l'international sont complètement conteneurisés mis à part les matières premières et autres produits primaires.

Le second texte est relatif à la création du Conseil national consultatif de promotion des exportations. Il s'agit du décret exécutif n° 23-290 du 03 août 2023 modifiant et complétant le décret exécutif n° 04-173 portant sur sa composition et son fonctionnement. Il est clair qu'à travers les missions assignées à cet important conseil, qui sera présidé par le Premier ministre, c'est toute la stratégie du développement des exportations dont il faudra affiner les contours, afin d'assurer au produit algérien la place qui lui sied sur les marchés extérieurs. Il est également question d'assurer aux entreprises exportatrices, particulièrement les PME, l'assistance nécessaire pour qu'elles puissent devenir compétitives et affronter la concurrence étrangère. Il est question aussi de la mise en place d'un portail électronique destiné à l'ensemble des exportateurs afin d'y enregistrer leurs doléances et d'identifier les contraintes et contradictions que le conseil aura à lever pour plus de fluidité dans l'acte d'exporter.

L'expert en économie, Ahmed Tartar, a indiqué, à ce propos, que «l'Algérie a récemment mis le paquet pour réussir le pari de la promotion des exportations hors hydrocarbures», la considérant comme une «base pour attirer des devises. D'autant que notre pays a enregistré un bond "sans précédent" de ses exportations hors hydrocarbures, dont le montant est passé à 7 milliards de dollars avec une prévision de 13 milliards de dollars pour 2023, dans le cadre de la réforme lancée par le Président Tebboune», a-t-il commenté. Ce processus, a été renforcé par la mise en place d'un dispositif d'accompagnement à l'export, notamment l'accompagnement bancaire des entreprises exportatrices et l'installation des banques à l'étranger pouvant encourager les investisseurs et ainsi, faciliter le développement des exportations hors hydrocarbures», a-t-il soutenu. Le Conseil national consultatif pour la promotion des exportations doit travailler pour «lever toutes les contraintes que rencontrent les exportateurs, et hisser le niveau des exportations dans le cadre de la nouvelle loi sur l'investissement, ce qui conduit à faire avancer le processus de la production locale», a ajouté cet expert. En somme, dit-il, «l'ouverture des guichets bancaires et des banques à l'étranger, puis l'installation du conseil national consultatif pour la promotion des exportations, sont autant de mesures incitatives qui vont de plus en plus stimuler les exportations et la diversification de la production nationale». Le volume des exportations a atteint en 2021 cinq milliards de dollars, puis est passé à 7 milliards de dollars en 2022, et devrait atteindre environ 13 milliards de dollars en 2023. D'où, «ces chiffres sont revus à la hausse et sont supposés augmenter d'année en année». Enfin, l'économiste résume que «ces mesures constituent un tournant positif pour le secteur des exportations hors hydrocarbures. Elles vont même donner une «nouvelle impulsion au processus de production en Algérie», a-t-il conclu.

Samia Boulahlib

BONNE GOUVERNANCE

PLAIDOYER POUR OBLIGER LES ENTREPRISES À OUVRIR LEUR CAPITAL

Le gouvernement ne cesse de donner des instructions et multiplier des engagements pour lutter contre la bureaucratie et la corruption financière, en mettant l'accent sur l'efficacité du capital humain et la transparence des opérations économiques. Le tout s'inscrit dans l'objectif d'améliorer la gouvernance. «L'Algérie doit s'engager dans ce mouvement mondial pour favoriser son intégration et sa croissance économique», affirme Toumi Rahma, de l'Ecole Supérieure de Gestion et d'Economie Numérique de Koléa.

La bonne gouvernance, appelée à surmonter une série d'obstacles, est «une nécessité urgente, avant d'être un choix stratégique, en raison de la corruption financière et administrative». Pour l'universitaire, certaines entreprises «peuvent faire face à des défis tels que la concentration excessive du pouvoir de décision, l'absence de séparation entre la direction et les actionnaires majoritaires, ou un manque de diversité au sein des organes de gouvernance».

La participation des parties prenantes, y compris les actionnaires, les employés et les clients, est un aspect important de la gouvernance. Les entreprises algériennes, explique M^{me} Toumi, «peuvent bénéficier d'une plus grande implication des parties prenantes dans le processus décisionnel et d'une plus grande responsabilisation envers eux». La transparence dans la communication financière et l'accès à l'information «peut constituer



un défi pour certaines entreprises. La divulgation des informations financières et opérationnelles, ainsi que des décisions clés, sont essentielles pour instaurer la confiance des actionnaires et des parties prenantes». Au chapitre des recommandations, l'universitaire

préconise de «poursuivre les réformes administratives, politiques et économiques lancées par le président de la République depuis sa prise de pouvoir en tant que premier juge du pays». Il est également question d'«ouvrir le champ

au secteur privé national et étranger avec des facilités juridiques et financières pour accélérer la mise en place et le travail avec le système de gouvernance». L'universitaire recommande également «la mise en avant de l'élargissement du portefeuille de la Bourse des Valeurs en émettant des législations

contraignantes pour obliger les institutions à ouvrir leur capital sur le marché». L'obligation légale des institutions de travailler à l'obtention des certifications ISO dans différents domaines d'activités connexes, figure aussi parmi les recommandations de M^{me} Toumi. S'y ajoute le «renforcement du rôle des différentes instances de contrôle dans l'activité des institutions, afin de les orienter vers des mécanismes de diagnostic, d'audit et d'utiliser la comptabilité analytique pour déterminer les coûts unitaires et prendre des décisions éclairées».

Pour M^{me} Toumi, il y a aussi nécessité de «renforcer la transparence et la divulgation d'informations en rendant les rapports annuels et d'autres informations pertinentes plus accessibles au grand public», et «favoriser une plus grande indépendance des membres du conseil d'administration pour garantir une prise de décision objective et équilibrée».

Fouad Iratene

DOSSIER « NUMBER ONE » DU GOUVERNEMENT

La numérisation est l'épreuve de la rentrée

■ C'EST un moment propice pour l'évaluation du processus de numérisation.

■ MOHAMED OUANEZAR

La rentrée sociale qui interviendra dans deux semaines sera un véritable test pour l'action du gouvernement. Mais aussi une étape pour évaluer l'un des chantiers principaux des réformes engagées. Celui de la numérisation. Ce dernier est d'ores et déjà attendu sur plus d'un dossier. Le plus important est celui de la numérisation, élevée au rang de priorité nationale. Aussi, bien pour asseoir l'efficacité dans la gestion de la chose publique que dans la lutte contre la corruption.

À deux semaines d'une rentrée sociale qui s'annonce très dynamique, à plus d'un point de vue, le gouvernement Benabderrahmane est, de nouveau, sous les projecteurs. Le Premier ministre multiplie les actions et les opérations coup de poing pour stimuler l'appareil économique et booster le marché national. Signes du dynamisme de l'action gouvernementale : les dernières visites du Premier ministre dans trois wilayas de l'Est du pays, où il a eu à décrocher certains secteurs, pourtant, névralgiques.

Le chef de l'Exécutif n'est pas sans savoir que des dossiers tout aussi cruciaux l'attendent incessamment.

En effet, à une quinzaine de jours de la date fatidique du délai imparti au gouvernement quant au dossier de la numérisation réclamée par le chef de



Un véritable test pour l'Exécutif

l'État, les regards restent braqués sur certains secteurs névralgiques. D'aucuns se rappellent ce Conseil des ministres, peu ordinaire, de ce début du mois d'avril où le président de la République, intransigeant, a assigné au gouvernement de concrétiser le projet de numérisation, dans un délai de six mois au maximum, et ce à titre de première phase avant la numérisation globale.

A priori, ce sont les secteurs des finances et de la numérisation qui sont aux premières lignes, avec obligation de résultats immédiats, étant donné qu'ils constituent le fer de lance de la numérisation dans le pay-

sage institutionnel national.

Aux yeux du président de la République, conscient des enjeux technologiques planétaires, sans compter les menaces de guerre de dernière génération, il s'agit d'un objectif vital pour l'État. Autant dire que le gouvernement de Benabderrahmane est devant un nouveau test décisif d'une importance majeure. Cela est d'autant plus intéressant que l'activité et le rendement évoluent en dents de scie, au sein de l'Exécutif, faut-il l'avouer.

Depuis ce Conseil des ministres du mois d'avril écoulé, les choses ont évolué perceptiblement dans certains secteurs,

alors que dans d'autres l'action ministérielle semble connaître une cadence moins importante et peu animée.

De leur côté, certains ministres ont multiplié les annonces et les déclarations au sujet des taux de numérisation, jusqu'à conclure, dans certains cas, des pourcentages assez déconcertants pour des secteurs, plus ou moins, importants. Sur le terrain de la réalité, les choses ne semblent pas évoluer au même rythme. Il reste, tout de même difficile, d'évaluer l'impact réel de ces opérations dans certains secteurs, tant il est vrai que les choses stagnent dans des secteurs particuliers. Un état des

lieux qu'il faudra évaluer, lors de cette prochaine rentrée sociale, où les secteurs seront, un à un, au rendez-vous d'une approche exhaustive d'appréciation du niveau de modernisation des services et prestations, à travers le procédé de numérisation.

À ce propos, il serait judicieux de rappeler les termes de ce contrat de performance assigné par le Président aux ministres du gouvernement, en vue d'une numérisation institutionnelle.

Le président de la République a pris le soin de nuancer sa commande, en annonçant que « l'objectif de la numérisation n'est pas seulement de moderniser les transactions administratives, mais relève de la sécurité nationale et vise à servir le citoyen, notamment à travers la définition exacte des biens de l'État et des individus ». Dans ce cadre, faut-il rappeler l'instruction relative à la mise en place d'une banque de données algérienne, diligentée par le ministre des Finances, dans l'espoir de faciliter « de la manière la plus efficace », aux différents services de l'État, l'exercice de leurs fonctions et l'accomplissement de leurs devoirs envers leurs citoyens. Pour ce faire, carte blanche a été donnée aux institutions nationales de recourir aux meilleurs experts, compétences nationales et bureaux d'études internationaux, afin de parvenir à de meilleurs résultats.

M.O.

L'Etat ouvre enfin la porte aux startups

Le nouveau Code des marchés publics autorise les acheteurs publics à contractualiser avec les startups labellisées, à condition, évidemment, que l'offre proposée soit pertinente, ce qui encouragerait les collectivités locales, les administrations et les entreprises économiques nationales à améliorer leurs services, raison pour laquelle l'Etat œuvre à faciliter l'accès des startups à la commande publique, franchissant ainsi un pas très important.

Aujourd'hui, les marchés publics constituent un enjeu incontournable pour les startups qui devraient, par ailleurs, redoubler d'efforts pour proposer et offrir des « services plus innovants » aux opérateurs économiques et aux acheteurs publics. Les conditions d'accès aux marchés publics sont définies et fixées dans l'article 41 du nouveau texte réglementaire. L'Algérie entame ainsi une petite révolution dans la gestion des marchés publics et de la commande publique, longtemps gangrenés par la corruption. Le Gouvernement a bien étudié et planifié son projet de révision du Code des marchés publics pour l'adapter à l'évolution de l'économie nationale et internationale. Pour arriver à cette étape crucial et pouvoir relever ce défi complexe, difficilement



■ L'Algérie entame une petite révolution dans la gestion des marchés publics et de la commande publique, longtemps gangrenés par la corruption. (Photo : DR)

exécutable sur le terrain, l'Etat a déployé ces dernières années toutes les solutions et moyens d'accompagnement financiers et structurels possibles pour le développement des startups dans le but d'accélérer la transformation des entreprises nationales vers un monde plus digital. L'usage de l'outil numérique dans les administrations publiques et les entreprises économiques et industrielles est indispensable pour améliorer leurs services et accroître leur

croissance. Pour relever le défi de la transition numérique, technologique ou globalement économique, l'Etat mise sur le développement de la science, de la connaissance et de l'innovation pour accélérer, entre autres, d'une économie de la rente à une économie de production, d'où l'attention particulière accordée au développement de l'écosystème national plus connecté des entreprises nationales, en faisant appel aux services des startups, appelées à devenir plus fortes et plus

visibles.

.../Suite

visibles.

Marchés publics, un domaine complexe à explorer par les startups

Leur rôle n'est pas uniquement d'optimiser les plateformes numériques de l'entreprise et de renforcer sa présence sur les réseaux sociaux, mais surtout de créer un outil numérique efficace et faire de cet instrument le copilote qui permettra de développer et d'améliorer l'activité des entreprises. Cette démarche proactive est soutenue par les jeunes porteurs de projets.

Les banques nationales et établissements financiers, les Douanes algériennes, les institutions publiques ainsi que les entreprises publiques ont déjà entamé leur transition numérique. La transformation numérique du secteur industriel national est, toutefois, lente et complexe, nécessitant une connaissance numérique et une expertise plus grande dans le domaine, d'où le soutien ferme de l'État au développement des startups qui bénéficient d'importants avantages financiers et fiscaux leur permettant d'évoluer dans un écosystème plus favorable. Aujourd'hui, les startups nationales, notamment, labellisées ont un rôle clé dans la transformation digitale des entreprises. Les plus performantes sont appelées à participer à la numérisation du secteur public marchand. La nouvelle loi fixant les règles générales relatives aux marchés publics publiée le journal officiel, le 5 août courant, accorde plus de facilités et d'avantages aux startups labellisées.

Le nouveau Code des marchés publics vise à faciliter, en effet,

le processus d'accès aux marchés publics, des services publics, essentiellement aux micro-entreprises et aux licornes nationales. Dans son article 41, énumère et précise les cas que le service contractant (acheteur public) peut retenir uniquement lors de la procédure de négociation directe. Il stipule : « Quand il s'agit de promouvoir les startups labellisées, telles que définies par la législation et la réglementation en vigueur, prestataires de services dans le domaine du numérique et de l'innovation, à condition que les solutions présentées soient uniques et novatrices (...) ». Cet article encourage le recours aux services des startups labellisées, dans le cadre de la commande publique en vue d'améliorer l'efficacité et la réalisation des projets publics et privés.

Le législateur vise à travers cette clause dédiée aux startups, à inciter les entreprises économiques à recourir aux fournitures et prestations innovantes, prenant ainsi en considération l'évolution de la économique et sociale au niveau national et international. La numérisation du marché public permettra, en effet, de lutter efficacement contre les pratiques malsaines dans l'attribution et l'exécution des marchés publics. C'est le but de la création d'un portail électronique des marchés publics qui devrait également promouvoir la compétitivité et faciliter les échanges d'information et les documents sur les marchés publics.

Samira Takharboucht

Voir sur Internet
www.lnr.dz.com

تحسين نوعية الخدمات في مجال العقار.. وزير المالية: ضرورة استكمال رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل نهاية سبتمبر ■ تأكيد التزام الحكومة بتحقيق التحول الرقمي في كل القطاعات

الوطنية، يهدف إلى تزويد هذه المديرية بالتجهيزات الإلكترونية اللازمة لتسهيل عملية الرقمنة، مما سيساهم في تحسين كفاءة العمليات الإدارية وتحسين نوعية الخدمات المقدمة.

من جهة أخرى، أكد الوزير على أهمية تحسين ظروف العمل للعاملين والموظفين في هذه الإدارة، من خلال «توفير بيئة عمل ملائمة ومريحة تسمح بتعزيز الإنتاجية ورفع مستوى الأداء الوظيفي، هذا بدوره سيسهم في تعزيز فعالية تنفيذ برنامج الرقمنة وتحسين تجربة المواطنين».

ويأتي هذا النشاط «في إطار جهود وزارة المالية الرامية لتحسين وتطوير إدارة الأملاك الوطنية وتحقيق تقدم ملحوظ في الرقمنة الإدارية».

ومن المنتظر أن يسهم برنامج الرقمنة هذا في «تحسين فعالية العمليات وتسهيل الوصول إلى المعلومات والبيانات المتعلقة بالعقار والأملاك الوطنية وكذلك تحسين نوعية الخدمات التي تقدمها هذه الإدارة للمواطنين وذلك تجسيدا لتعليمات السيد رئيس الجمهورية»، يضيف البيان.

والتقنيات المستخدمة للرقمنة.

كما كانت فرصة للاطلاع على الإجراءات المتبعة والتحديات التي تواجهها عملية التحول الرقمي، يضيف ذات المصدر.

وبالمناسبة، أكد الوزير على «أهمية تسريع واستكمال برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل نهاية شهر سبتمبر المقبل كأقصى حد».

وقدم الوزير بالمناسبة توجيهات وتعليمات «واضحة» للفرق المعنية بتنفيذ البرنامج، حيث شدد على «ضرورة التنسيق المثالي وتخطيط العمليات وتضافر الجهود لضمان تحقيق أهداف الرقمنة بكفاءة»، وفقا لذات البيان.

وبالموازاة مع ذلك، ألقى الوزير الضوء على أهمية تحسين جودة الخدمات المقدمة للمواطنين، مؤكدا أنها «تلب دورا حيويا في تحسين تجربة المواطنين في تعاملهم مع الإدارة وزيادة رضاهم».

وشدد فايد على ضرورة أن «يشعر المواطنون بأن احتياجاتهم واهتماماتهم تؤخذ بعين الاعتبار وتعد من بين أولويات الحكومة».

بالإضافة إلى ذلك، ذكر الوزير بوجود برنامج مخصص لتطوير المديرية العامة للأملاك

أكد وزير المالية لعزیز فايد، أمس الأربعاء، على ضرورة استكمال برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية قبل نهاية سبتمبر المقبل، مشيرا إلى أهمية هذا البرنامج في الرفع من فعالية العمليات وتحسين نوعية الخدمات في مجال العقار، حسب بيان للوزارة.

جاء ذلك خلال زيارة غير معلنة مسبقا، قام بها وزير المالية لمركز الحفظ العقاري لسعيد حمدين بولاية الجزائر، الذي يضم المحافظات العقارية لبوزريعة وشرافة وبئر مراد رايس، وذلك بهدف متابعة مدى تقدم برنامج رقمنة إدارة الأملاك الوطنية ومعاينة ظروف عمل المستخدمين واستقبال المواطنين.

وأوضح البيان أن هذه الزيارة الفجائية تترجم «الحرص على تعزيز قيم الشفافية والكفاءة التي يجب أن تسود بين مستخدمي إدارة الأملاك الوطنية، وتأكيد التزام الحكومة بتحقيق التحول الرقمي في كل القطاعات».

وخلال الزيارة، قام فايد بجولة تفقدية لمعاينة سير تنفيذ برنامج الرقمنة، حيث تم التركيز على تقييم مدى جاهزية الأنظمة

إصلاحات مصرفية واسعة تستقطب الموارد المالية المكتنزة

الجزائر الجديدة.. الثقة والأمان

■ البنوك ترفع تحدي «الشمول المالي» وتفتح مجال الصيرفة الإسلامية ■ منظومة مصرفية عصرية وتكنولوجيات حديثة مدمجة..

معه قطاع البناء الذي يعد من القطاعات الحيوية التي تبث الحركة في الاقتصاد، ومما لا شك فيه أنه ومنذ صدور القانون النقدي والمصرفي الجديد بدأ التغيير من أجل توسيع شبكات الخدمات المالية الإسلامية.

إذن، يمكن القول إنها البداية، أي تعميم القروض الحلال والتي يعول عليها في قيادة تمويل الاقتصاد إلى ديناميكية قوية.

فضيلة بودريش

خلفية أن الادخار يعد أحد المصادر الأساسية لتمويل الاستثمارات وتنمية الاقتصاد، وحتى لا تبقى الثروة والمقدرات المالية جامدة وغير مستغلة.

يأتي توسيع عدة بنوك للقروض الحلال في وقت تشهد المنظومة المالية إصلاحات واسعة، فلم تعد القروض تقتصر على السيارات والأجهزة الكهربائية، بل تسري كذلك على شراء المساكن، وهذا من شأنه أن يخلق ديناميكية قوية في مجال إنجاز السكنات، وينتفع

إصلاحات مصرفية واسعة ومتواصلة لتعبئة مختلف الموارد المالية وضخها في تنمية وتطوير الاقتصاد الوطني، من أجل تلبية الطلب الوطني المسجل، في ظل إقبال فئة واسعة من الزبائن على الخدمات المالية الإسلامية، لذا تعكف المؤسسات المالية، في الوقت الحالي، بما فيها البنوك، على تنويع خدماتها بهدف استقطاب كتلة أكبر من الموارد المالية وتوسيع قوائم المدخرين، وتجنيدتها من أجل توفير سيولة مالية معتبرة داخل السوق المالية الرسمية، على

رعاية المؤسسات الاقتصادية لنوادي كرة القدم استثمار أم عبء مالي؟

تتجه، مؤخرا، العديد من المؤسسات العمومية والشركات الخاصة أيضا إلى تبني خيار رعاية نشاطات ونوادي رياضية، قد يجعلها أحيانا من أبرز المساهمين في هذه النوادي، الأمر الذي يفتح باب التساؤل حول استراتيجية هذا النوع من الشركات "الاقتصادية" في اتخاذها لهذا القرار ومردوديته من مفهوم الربحية "التجارية"، من منطلق أن العقد يفرض عليها تحمل التزامات ونفقات.

سعيد بشار



عبد الرحمن هادف



سليمان ناصر

● هذا الخيار بالنسبة للمؤسسات الوطنية والعمومية والخاصة جعل رأي المتابعين والخبراء منقسما بين من ذهب إلى الاعتقاد أن هذه الخطوة ذات أبعاد تجارية تؤتي أكلها على المدى المتوسط في عدة أشكال، وبين من قال إن الأمر يندرج ضمن تقديم خدمة اجتماعية والإسهام في توفير موارد مالية للأنشطة الرياضية عامة ونوادي كرة القدم على الوجه التجديد.

وبهذا الخصوص، أشار الخبير الاقتصادي عبد الرحمن هادف إلى الأبعاد الاقتصادية التي أضحت الرياضة تحظى بها على مستوى العالم، الأمر الذي يفسر سعي الكثير من الدول لترقية الرياضة كمنشآت اقتصادية، وبالتالي التعريف بالدول والترويج لها من خلال الأنشطة الاقتصادية المختلفة، التي تعتبر كرة القدم أهمها بالنظر إلى شعبيتها عالميا.

وعلى هذا الأساس، أوضح المتحدث، في تصريح لـ "الخبر"، أن هذا الوضع يفرض على الجزائر مقاربة جديدة لرعاية الأنشطة الرياضية ونوادي كرة القدم، وقال إن هذا التوجه ترجمته المؤسسات العمومية الكبرى التي تتمتع بأرباحية مالية لدعم مجموعة من النوادي لإعادة تأهيلها في مرحلة أولى، قبل أن تتحول، كما أضاف، إلى مصدر لتحقيق الأرباح في المراحل اللاحقة.

واستدل عبد الرحمن هادف على ما ذهب إليه بالتوجهات الأخيرة للعديد من الدول عبر العالم، وأشار إلى كل من قطر وكندا المملكة العربية السعودية التي تنفق الملايير على خدمة الرياضة لتفعيل الدبلوماسية الرياضية كونها تعود بالفائدة الاقتصادية على البلد في

المدى المتوسط، إلى درجة أن الصناديق السيادية في السعودية (مهمتها الأولى الاستثمار في القطاعات الاقتصادية) كلفت بالتوجه لرعاية كرة القدم. وأكد الخبير، في سياق حديثه، على وجود مقاربة اقتصادية تتجاوز مجرد الإعانة الاجتماعية للنوادي المعنية، إذ أن أبرز المؤسسات العمومية المعنية التي اتخذت قرار رعاية الأنشطة الرياضية، كما هو الشأن بالنسبة سوناطراك وسونلغاز وغيرهما، تتضمن استراتيجيتها توسيع نشاطاتها في الخارج الحدود الوطنية، وبالتالي فإن التوقيع على عقود الرعاية للنوادي المشاركة في الدورات والتظاهرات القارية يفتح لها بابا نحو التعريف بها على مستوى الإفريقي. من جهته، قال الخبير في المالية والاقتصادي، سليمان ناصر، إن بروز التغلف

الاقتصادي والأبعاد التجارية في الرياضة بدأ جليا في العالم الآن، مشيرا إلى شراء رجال أعمال خليجيين مثلا لنوادي معروفة على مستوى أوروبا، ما يدل على ربحية هذا النوع من "الاستثمارات"، لكنه عاد ليتساءل بالمقابل عما إذا كان الوضع بالنسبة للمنظومة الرياضية الوطنية وإطارها القانوني مهيا لهذا النوع من القرارات. وموازا مع هذا، أشار سليمان ناصر إلى أن تبني هذا الخيار يفتح الباب لطرح التساؤل المتعلق بمعايير اختيار الأندية المراد رعايتها، وبالتالي استفادتها من الدعم المالي بالمقارنة مع غيرها من الأندية الأخرى، خاصة أن النوادي الجزائرية لا تملك حاليا مداخيل من الإشهار، الاشتراكات، بيع التذاكر والأقمصة وإيرادات نقل المباريات كما هو الشأن في القارة الأوروبية مثلا.

س. ب

إيدانا بدخوله حيز التنفيذ تشكيل مجلس ترقية الصادرات يصدر في الجريدة الرسمية

النشاطات في المناطق الحرة والتدابير التي من شأنها رفع العراقيل التي تعيق عملية التصدير. ويرأس المجلس الوزير الأول أو رئيس الحكومة حسب الحالة، ويتشكل من 12 وزيرا، بالإضافة إلى ممثل محافظ بنك الجزائر، المدير العام للجمارك، رئيس الجمعية المهنية للبنوك والمؤسسات المالية، رئيس الغرفة الجزائرية للتجارة والصناعة، رئيس الغرفة الوطنية للفلاحة، رئيس الغرفة الوطنية للصناعة التقليدية والحرف، رئيس الغرفة الجزائرية للصيد وتربية المائيات، رؤساء الجمعيات ومنظمات أرباب العمل ذات الصلة بالتصدير. وفي إطار الرقمنة، سيتم إنشاء لدى وزارة التجارة وترقية الصادرات منصة رقمية مبنية حسب القطاعات المتدخلة في عملية التصدير، تخصص لتلقي ومعالجة الشكاوى الواردة من المصدرين، حيث تمثل هذه المنصة أداة لمساعدة المجلس في متابعة رفع كل العراقيل عن عمليات التصدير واتخاذ التدابير اللازمة التي من شأنها تسهيلها. وأشار المرسوم التنفيذي إلى أن المجلس يرفع تقريرا سنويا إلى رئيس الجمهورية عن نشاطه وكذا حول تقييم مدى تطبيق التدابير المقترحة. تجدر الإشارة إلى أن الوزير الأول أشرف يوم 31 جويلية الماضي على تنصيب المجلس الوطني الاستشاري لترقية الصادرات. سعيد بشار

● صدر في العدد 50 من الجريدة الرسمية المرسوم التنفيذي المتضمن تشكيل المجلس الوطني الاستشاري لترقية الصادرات وسيره، إيدانا بدخوله حيز التنفيذ وبالتالي القيام بالمهام المكلف بها لبلوغ الأهداف المسطرة من قبل السلطات العمومي في مجال رفع حجم وقيمة الصادرات الوطنية خارج المحروقات. ويتعلق الأمر بالمرسوم التنفيذي رقم 23-290 المعدل والمتمم للمرسوم التنفيذي رقم 04-173 المتضمن تشكيل المجلس الوطني الاستشاري لترقية الصادرات وسيره، الموقع من طرف الوزير الأول، أيمن بن عبد الرحمان. وبالرجوع إلى المرسوم فإن المجلس يتولى مهام المساهمة في تحديد أهداف تطوير الصادرات واستراتيجيتها، القيام بتقييم برامج ترقية الصادرات وعملياتها واقتراح كل تدبير ذي طبيعة مؤسسية أو تشريعية أو تنظيمية لتسهيل توسع الصادرات خارج المحروقات. ومن مهام المجلس، حسب ما جاء في المرسوم التنفيذي، اقتراح كل إجراء من شأنه تسهيل عملية التصدير ودخول المنتجات الجزائرية الأسواق الخارجية وكذا صياغة كل الاقتراحات التي من شأنها تدعيم تنافسية المنتجات والخدمات الجزائرية في الأسواق الخارجية. كما يضطلع بدراسة كل التدابير التحفيزية التي من شأنها دعم المصدرين أو كل عملية تثمين للمنتجات المحلية، مع اقتراح كل التدابير الرامية إلى تحسين

تخص المشاريع الجديدة والموجودة قيد الإنجاز هذه كيفية معالجة نفقات الاستثمار بالمؤسسات الإدارية

- تمويل المشاريع الجديدة على أساس طلب تحويل
- تصيغه المؤسسة العمومية مع إلزامية تبريرها
- تنفيذ عمليات الاستثمار العمومي بمجرد استلام مقررات منح إعانة الاستثمار

المختص في الوزارة المعنية أن يشرع في تبليغ الإعانة المقبولة، بمقرر منح إعانة الاستثمار، مقيدة بتخصيص خاص، مع تحديد عنوان العملية الممولة ومحتواها المادي وبرنامج الدفع والمؤشرات الأخرى التي تسمح بتأطيرها.

كما يمكن أن يتم تبليغ مبلغ إعانة الاستثمار من خلال نفس مقرر المنح الخاص بالأبواب الأخرى من مدونة ميزانية المؤسسة، عندما يتم إرسال وثائق التسيير الميزانية المتعلقة بعمليات الاستثمار العمومي الموجهة للمؤسسة العمومية، قبل تبليغ مبلغ الإعانة المتعلقة بالأبواب 1 و 2 و 4 من مدونة ميزانية المؤسسة.

ويجدر التوضيح بأن تبليغ مبلغ الإعانة للمؤسسة العمومية، يتم في إطار وثائق برمجة الاعتمادات التي تتضمن وثيقة البرمجة الأولية للاعتمادات، مستخرج وثيقة البرمجة الأولية للاعتمادات، وثيقة برمجة الاعتمادات للنشاط/ وثيقة برمجة الاعتمادات إعانة الاستثمار وظيفة مزدوجة للدولة.

ويكتسي مقرر منح إعانة الاستثمار وظيفة مزدوجة للدولة، كونه يمثل الوثيقة المبررة لاستهلاك الاعتمادات المسجلة في ميزانيتها في جانب النفقات، في شكل رخص الالتزام واعتمادات الدفع، ومن جهة أخرى، فهو يمثل الوثيقة القانونية التي تجسد الالتزام بالتمويل للدولة اتجاه المؤسسة العمومية.

تمثل الاعتمادات المخصصة للمؤسسات العمومية المسجلة في شكل رخص الالتزام و/أو في ميزانية الدولة، نفقات لميزانية الدولة ولكنها تمثل إيرادات لميزانية المؤسسة العمومية، ما يستوجب إصدار سند إيراد من طرف المؤسسة.

ويمجرد استلام مقرر منح إعانة الاستثمار، يمكن لمسؤول المؤسسة العمومية الشروع في الإجراءات التي تسمح بالتفريد وتنفيذ عمليات الاستثمار العمومي.

أما بالنسبة للمشاريع قيد الإنجاز، يكون الاجراء بناء على مقررات التسجيل المبلغه من طرف المصالح المختصة للوزير المكلف بالمالية، حيث يتم القيام بتبليغ مقرر منح إعانة الاستثمار من قبل مسؤول البرنامج المختص والذي يبين مراجع المقررات السابقة المرتبطة بالمشروع المعني، مبلغ رخصة الالتزام، عندما يتعلق الأمر بإعادة تقييم ممنوحة، بالإضافة الى مبلغ اعتمادات الدفع التي تشكل الحد الأقصى للنفقات التي يمكن الأمر بصرفها أو تحرير الحوالات الخاصة بها، أو دفعها خلال السنة لتغطية الالتزامات الناشئة في إطار رخص الالتزام.

حددت المديرية العامة للميزانية، كليات معالجة نفقات الاستثمار من طرف المؤسسات العمومية ذات الطابع الإداري والمؤسسات العمومية المماثلة، خاصة فيما يتعلق بتمويل المشاريع الجديدة وتلك الموجودة قيد الإنجاز.

أسماء منور

أوضحت المديرية أنه يجب التمييز بين حالتين، فيما يتعلق بمعالجة نفقات الاستثمار بالنسبة للمؤسسات العمومية، الأولى التي تسمح فيها نفقة الاستثمار لهذه المؤسسات العمومية لاسيما باقتناء تجهيز أو إنجاز بنية تحتية والتي تحوز على ملكيتها التامة وتساهم في زيادة أصولها أو تثبيتاتها العينية و/أو المعنوية.

أما الحالة الثانية، فتلك التي تهدف فيها نفقة الاستثمار إلى زيادة التثبيلات العينية و/أو المعنوية للدولة، والتي يستند إنجازها لمؤسسة عمومية ذات طابع إداري أو مؤسسة عمومية مماثلة، والتي تقوم بها لصالح الدولة وباسمها، وفي هذه الحالة، ينبغي معالجة نفقات الاستثمار سواء تعلق الأمر بتمويل عملية جديدة أو عملية جارية إنجازها، حيث يتم تمويل المشاريع الجديدة على أساس طلب تحويل تصيغه المؤسسة العمومية ذات الطابع الإداري أو المؤسسة العمومية السائلة، يكون موجهها للسلطة الوصية المختصة، شريطة ارفاقه بالمبررات اللازمة. ويمكن للسلطة الوصية المختصة إدراج طلب لدى الوزير المكلف بالمالية، يهدف إلى تسجيل إعانة استثمار لقائدة المؤسسة العمومية، بعنوان ميزانية الدولة، وذلك بعد التحقق الاعتيادية.

وفي ذات السياق، أكدت مديرية الميزانية، أن مقرر التبليغ المسبق للإعانة يبين المبلغ الإجمالي للإعانة في شكل رخص الالتزام واعتمادات الدفع حسب الأبواب، حسب عمليات التجهيز العمومي، حيث يسمح المقرر بإعداد مشروع ميزانية المؤسسة العمومية والمصادقة والموافقة عليه، مع توقع لاسيما توزيع مبالغ نفقات التجهيز حسب العمليات. في هذا الصدد، عندما يتم قبول وإدراج إعانة الاستثمار بعنوان قانون المالية، تقوم المصالح المختصة بوزارة المالية بتبليغ وثائق التسيير الميزانية مع اللازم لمسؤول محافظة البرامج، مع الإشارة في الملحق المناسب إلى التفصيل اللازم، وبمجرد استلام وثائق التسيير الميزانية المذكورة أعلاه، يمكن للمسؤول



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

💡 Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger